

**Vœu adopté par le conseil d'administration du collège
Lors du CA du/..... /2025**

Par cette motion, les enseignant-es du collège souhaitent manifester leur leur profond désaccord à la posture renouvelée du conseil départemental de la Savoie de refuser d'attribuer une part de la dotation globale de fonctionnement pour le financement d'activités pédagogiques.

Cette décision va à l'encontre de la souveraineté du CA de choisir et voter le fléchage de la dotation globale attribuée par la collectivité énoncée dans le code de l'éducation. Pour preuve, dans le désaccord entre autorité académique et collectivité territoriale, la Chambre Régionale des Comptes énonce dans ses avis rendus que :

« si les dispositions de l'article L. 211-8 du code de l'éducation mettent à la charge de l'Etat les dépenses de fonctionnement à caractère directement pédagogique dans les collèges, **aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce que des dépenses individualisées au service « activités pédagogiques » de la section de fonctionnement du budget d'un établissement puissent être financées, au-delà des ressources spécifiques provenant de l'Etat, par toute autre recette libre d'emploi telle qu'une part de la subvention de la collectivité de rattachement . »**

Ainsi, rien ne doit empêcher, après financement sincère et équilibré des dépenses du service « administration et logistique », d'attribuer une part de la dotation sur le service des « activités pédagogiques ».

Face à des dotations d'état en baisse et des coûts de fonctionnement qui augmentent, cette position départementale accroît nos difficultés, et il est inacceptable d'en faire faire payer le prix aux élèves et à leurs conditions d'étude.

L'éducation comme le reste des services publics, a besoin de moyens pour fonctionner. Il est important d'avoir des établissements rénovés, une restauration scolaire de qualité, et pourquoi pas un lien avec l'économie locale. Mais à quoi sert une école si on n'a pas les moyens d'y étudier ? Oui, l'éducation a un coût et le Conseil Départemental ne veut plus l'assumer dans sa part de financement des crédits pédagogiques. Pour nous, représentant-es des personnels élu-es au CA, le droit des jeunes à l'éducation n'a pas de prix.

Dans la logique gestionnaire actuelle du conseil départemental de Savoie les contenus pédagogiques seraient rendus possibles par les subventions et des dispositifs proposés suite à des décisions politiques locales, en lien avec l'économie du territoire (Plan montagne, Plan ski jeune, ...). Tout autre projet qui n'entrerait pas dans le cadre défini par le CD73 serait à financer par les fonds propres de chaque établissement. Or, ces fonds sont inégaux d'un établissement à l'autre, ne sont parfois pas suffisants et sont incertains sur le long terme.

Le Département dans ses objectifs, issus de choix politiques locaux, ne peut être en phase avec les besoins réels de l'éducation nationale : la liberté pédagogique n'est pas un caprice, elle est la garantie de l'indépendance de la fonction publique d'éducation, pour un même droit à l'éducation partout. Comment financer le papier, le matériel d'éducation musicale, d'arts plastiques ou de sciences, un bus pour un projet pédagogique pertinent mais qui ne s'inscrirait pas dans la « ligne » départementale ?

L'éducation nationale a des programmes nationaux, et un code de l'éducation qui est le même sur tout le territoire. L'éducation nationale comme le reste des services publics est au service de l'intérêt général, et de l'émancipation des jeunes en particulier, et ne saurait se mettre au service de l'économie. Or, avec l'austérité budgétaire imposée du département comme de l'Etat, les seuls financements possibles viendraient-ils du secteur privé ?

Les décisions départementales participent encore à aggraver le manque de moyens de l'école publique en Savoie. Nous ne pouvons l'accepter.

L'État et les collectivités doivent fournir aux établissements scolaires les moyens humains et financiers dont ils ont besoin pour fonctionner. Ce n'est pas aux élèves de payer les factures des crises ! Le conseil d'administration du collèges'oppose à la politique budgétaire du conseil départemental.